

**Procès-verbal du Comité Syndical du Pôle
Mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30
Salle des Maréchaux – Mairie d'AVALLON 89200**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

9 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

4 Délégués titulaires excusées : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Camille BOERIO

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial et présente les excuses susvisées.

O.J. N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU VENDREDI 29 AVRIL 2022

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est **ADOPTÉ à l'unanimité**.

O.J. N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Aucune information diverse du Président n'est portée à la connaissance de l'assemblée.

O.J. N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président informe qu'il a dénoncé la convention de partenariat avec DOMANYS pour les logements mis à disposition des étudiants en santé (délibération 2017-72). Le logement n° 7, vide depuis le 22 juillet, sera libéré le 19 août tandis que le logement n° 69, occupée par une interne, sera libéré le 31 octobre 2022.

O.J. N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU PÔLE

- Dans le cadre de la création de la Maison des étudiants en santé, le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé l'avenant n° 6 pour le lot n° 9 « Chauffage-Ventilation-Plomberie » pour un montant de – 294,73 euros HT sur le poste ventilation et + 176,63 euros HT sur le poste plomberie sanitaire.
- Dans le cadre de la création de la Maison des étudiants en santé, le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé l'avenant n° 5 pour le lot n° 10 « Mobilier » pour un montant de +505,77 euros TTC.
- Dans le cadre du jeu Bordier, le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé l'achat de 2 000 boîtes et l'a autorisé à signer le devis.
- Le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé la décision du Conseil de Développement Territorial d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000,00 euros à l'association Vie de VillageS pour le projet « Fête paysanne à Thory ».
- Le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé la demande de subvention LEADER de 27 282,90 euros pour la communication d'un montant total de 47 479,74 euros.

1°) Reconstitution du service sanitaire pour la période 2022-2023 : le Président rappelle que le service sanitaire est un dispositif national lancé en 2018, qui vise à initier les étudiants en santé aux enjeux de la prévention. Il explique qu'en partenariat avec l'Université de Dijon, le Pays Avallonnais a accompagné en 2021, un groupe de jeunes médecins et étudiantes sage-femmes pour réaliser un projet de sensibilisation au sommeil auprès des élèves de l'école maternelle André-Gendre et des parents des écoles d'AVALLON. Au vu des retours positifs concernant cette action exposés, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Valider la reconstitution du service sanitaire qui sera accompagné et suivi par l'animateur santé du Pays Avallonnais, à raison de 5 demi-journées réparties sur la période de septembre 2022 à avril 2023,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer les conventions avec l'Université de Dijon et instituts de formation universitaire, pour mettre en œuvre le service sanitaire dans les structures locales volontaires, et tout document inhérent à la présente décision.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE la reconstitution du service sanitaire qui sera accompagné et suivi par l'animateur santé du Pays Avallonnais, à raison de 5 demi-journées réparties sur la période de septembre 2022 à avril 2023,**
- **AUTORISE le Président à signer les conventions avec l'Université de Dijon et instituts de formation universitaire, pour mettre en œuvre le service sanitaire dans les structures locales volontaires, et tout document inhérent à la présente décision.**

2°) Candidature à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! » : au titre de la démarche du Projet Alimentaire Territorial, Monsieur Didier IDES propose de candidater à l'appel à projets régional « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! » afin de proposer des actions qui visent à être une des premières étapes dans sa traduction concrète (cf. document n° 1 annexé au procès-verbal). Il précise que le projet porté par le Pays Avallonnais, en partenariat et pour le compte de différents acteurs, concerne des actions de formation, de communication, d'éducation à l'alimentation, l'agriculture et à l'environnement pour les élus du Pays Avallonnais, les établissements scolaires et le grand public. Il indique qu'une subvention de 61 600,00 euros sur un budget global de 77 000,00 euros sera sollicitée auprès de la Région, l'ADEME, la DREAL et l'ARS BFC co-porteurs de l'appel à projets. Il précise également que l'autofinancement consiste essentiellement en la valorisation du temps de coordination de trois agents qui accompagnent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet. En conséquence, le Vice-Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Valider la candidature du Pays Avallonnais à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! »,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.
- *Monsieur Xavier Courtois demande si cet appel à projets s'additionne au PAT et émet une réserve au sujet du budget quant à l'éventuel reste à charge pour la structure des actions présentées. Il attire notamment l'attention des élus sur le fait de ne pas mener des actions qui soient trop éloignées des préoccupations du grand public et des agriculteurs.*
- *Le Président explique que ces actions sont issues d'une consultation avec les partenaires de l'alimentaire (agriculteurs et associations) et avec les structures d'accueil de la jeunesse et certains établissements scolaires.*
- *Monsieur Xavier Courtois rappelle que le PETR est fondé par les deux Communautés de Communes et travaille donc à la demande de celles-ci. Il considère que la CCS a déjà beaucoup de prérogatives et attend que le PETR vienne en soutien technique sur celles-ci. Il ne souhaite pas ajouter de missions supplémentaires optionnelles à sa collectivité.*
- *Le Président rappelle que le PAT est certes une nouvelle mission qui ne relève donc pas de la gestion courante du territoire, mais elle s'accompagne d'une ingénierie dédiée et financée. Il évoque également que les Communautés de Communes ont confié son portage au PETR par délibération. En complément, il explique qu'à l'instar du recrutement de Madame Caroline Stéphan, le PETR aidera la CCS si des questions d'urbanisme se présentent à elle.*
- *Monsieur Didier IDES explique enfin que la CCS est associée à chaque étape du projet, y compris pour l'appel à projets présenté en séance. Il insiste sur le fait que les problématiques traitées par le présent appel à projets sont demandées par les équipes pédagogiques. Par ailleurs, les agents ont élaboré la réponse à l'appel à projets de telle façon que la valorisation du temps agent soit la contre-partie financière des subventions, le reste à charge devrait donc être très minime, voire nul.*

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE la candidature du Pays Avallonnais à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! »,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.**

O.J. N° 6 : HABITAT

1°) Dénonciation de la convention régionale encadrant le dispositif Effilogis – Maison individuelle et abandon du dispositif :

Monsieur Didier IDES rappelle que le Pays Avallonnais s'est engagé auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à mettre en œuvre le dispositif « Effilogis – Maison individuelle » afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique performante, et ce pour le compte des Communautés de Communes membres. À ce titre, il explique que le Président a signé une convention triennale de partenariat avec le Conseil Régional le 1^{er} juillet 2020, permettant le financement de deux postes à temps plein, de la communication et de l'accompagnement technique des ménages durant leurs travaux. Il indique néanmoins que, depuis juin 2022, les audits énergétiques, piliers du dispositif, ne sont plus prescriptibles par les Conseillers Effilogis. Cela résulte de la création d'un nouvel audit par l'État dont la compatibilité avec l'audit régional n'est pas assurée. La suspension de l'audit régional remet, par conséquent, en question l'intérêt du dispositif dans son intégralité car les audits sont la porte d'entrée dans le parcours de rénovation Effilogis. En conséquence, ne pouvant mener à bien cette mission et dans l'attente de la création d'un nouveau dispositif plus abouti, le Vice-Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Dénoncer la convention triennale de partenariat n° 2020-Y-11657 relative à la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) sur le Pays Avallonnais,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à engager toute démarche et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il précise que l'accompagnement, notamment financier, des ménages engagés dans le dispositif avant la présente décision sera maintenu.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉNONCE** la convention triennale de partenariat n° 2020-Y-11657 relative à la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) sur le Pays Avallonnais,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

2°) Convention financière pour la tenue de permanences décentralisées au sujet de la rénovation énergétique par l'ADIL de l'Yonne :

selon la décision prise à l'O.J. n° 6/1, Monsieur Didier IDES explique qu'une solution alternative a été trouvée avec l'ADIL de l'Yonne afin de maintenir un service de rénovation énergétique sur le territoire du Pays Avallonnais. En effet, en dehors du dispositif Effilogis – Maison individuelle, le Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) accompagne les citoyens dans leurs projets de rénovation énergétique, mais de manière moins territorialisée qu'une PTRE. Dans l'Yonne, l'ADIL a été retenue par la Région pour mener à bien cette mission. À ce titre, le bassin de vie d'AVALLON bénéficierait d'une demi-journée par mois de permanence décentralisée financée par la Région. Aussi, afin de maintenir un service de proximité renforcé dans l'attente d'un éventuel nouveau dispositif d'accompagnement des ménages, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour l'autoriser à signer la convention de partenariat financier avec l'ADIL de l'Yonne telle que présentée en séance (*cf. document n° 2 annexé au procès-verbal*), dont le but est de financer le temps-agent nécessaire à la tenue d'en moyenne sept demi-journées par mois de permanences décentralisées supplémentaires sur le Pays Avallonnais, jusqu'à la fin de l'année 2022. Il est précisé que le coût-jour est établi par l'ADIL est de 325,00 euros et que les permanences non effectuées à terme, ne seront pas facturées.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat financier avec l'ADIL de l'Yonne à la tenue d'en moyenne sept demi-journées par mois de permanences décentralisées supplémentaires sur le Pays Avallonnais, jusqu'à la fin de l'année 2022.
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

O.J. N° 7 : RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de Volontariat Territorial en Administration (VTA) dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : afin de mener à bien des études sur le foncier communal et intercommunal et les outils pour le mobiliser dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet sur un emploi non permanent à compter du 1^{er} août 2022, étant précisé que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel par la voie du contrat de projet pour exercer les fonctions de chargé(e) de mission « Foncier » (*cf. document n° 3 annexé au procès-verbal*), pour une durée maximale de 12 mois.

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2022.

- Le Président explique que le poste devrait être subventionné en totalité car le Volontariat Territorial en Administration s'accompagne d'une aide de l'État de 15 000,00 euros pour 12 mois, le reste à charge (de 15 à 20 000,00 euros en fonction de la rémunération retenue) sera couvert les fonds DRAAF du Projet alimentaire territorial.
- Monsieur Xavier Courtois explique que, dans le cadre du projet de territoire, il est évoqué le fait de mettre en place une agence de développement à l'échelle du territoire. Cette agence pourrait regrouper différentes structures : l'Office de tourisme, la Chambre économique de l'Avallonnais, les Vitrites de l'Avallonnais et le PETR. Aussi, le recrutement d'un agent en charge du foncier est pertinent sur le fond, mais il s'interroge sur la pertinence sur moment choisi, car le risque est d'être trop peu visible vis-à-vis des cibles/porteurs de projet.
- Monsieur Didier IDES explique que le diagnostic et la stratégie foncière sont un des piliers pour avancer sur le Projet Alimentaire Territorial. De ce fait, il est primordial de ne plus attendre pour mettre en place cette mission et ainsi avancer sur des actions concrètes.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **CRÉE un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet sur un emploi non permanent à compter du 1^{er} août 2022 pour exercer les fonctions de chargé(e) de mission « Foncier » pour une durée maximale de 12 mois. Étant précisé que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel par la voie du contrat de projet,**
- **DÉCIDE de l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année 2022,**
- **AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

O.J. N° 8 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Création d'une régie de recettes pour la Maison des étudiants en santé : afin de percevoir les recettes émanant de la Maison des étudiants en santé, notamment en ce qui concerne le paiement des charges et la gestion du monnayeur de la buanderie et assurer une gestion réactive, Monsieur Camille BOERIO explique qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes et d'avances. En conséquence, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Créer une régie de recettes pour la gestion de la Maison des étudiants en santé, selon les principales modalités suivantes :
 - La régie de recettes est instituée auprès du service administratif du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais à compter du 27 juillet 2022 et est domiciliée au siège.
 - La régie encaisse les produits liés à la gestion courante de la Maison des étudiants en santé (dépôt de garantie, consommables selon la consommation réelle plus abonnement, charges locatives au prorata temporis du temps d'occupation, etc.). Ces produits sont encaissés selon les modes de recouvrement suivants : chèque, espèces, carte bancaire (TPE) et virement.
 - Les régisseurs et régisseurs suppléants ne sont pas assujettis à un cautionnement et percevront une indemnité de responsabilité dont le taux sera précisé dans l'acte de nomination.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à nommer un régisseur titulaire et un ou plusieurs régisseur(s) suppléant(s),
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **CRÉE une régie de recettes pour la gestion de la Maison des étudiants en santé, selon les modalités exposées en séance,**
- **AUTORISE le Président à nommer un régisseur titulaire et un ou plusieurs régisseur(s) suppléant(s),**
- **AUTORISE à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

2°) Jeu de société du Pays Avallonnais – Plan de financement et prix de vente : le Président rappelle qu'avec l'accompagnement de l'entreprise Jeux Bordier, le Pays Avallonnais, lauréat de l'AMI de l'ANPP, a conçu un jeu de société à destination de sa population. Il précise qu'il s'agit d'une opération qui sera financièrement équilibrée par la revente des boîtes de jeu, en intégrant l'ensemble des frais liés à l'opération. Par ailleurs, le circuit de distribution des 2 000 exemplaires étant en cours d'établissement, il convient désormais d'arrêter le prix de revente des boîtes, ainsi que le prix de vente public conseillé. Il précise également qu'il existe une part variable d'environ 5 % de boîtes livrées par rapport au nombre de boîtes commandées, étant considéré que le paiement sera effectué sur le nombre de boîtes réellement reçues. Ce nombre définitif n'étant connu qu'à l'automne 2022, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Valider l'hypothèse établie pour le coût total de l'opération, soit l'acquisition de 2 100 boîtes, ainsi que sur l'hypothèse la moins favorable pour les prix de vente, soit une répartition des coûts sur 1 900 boîtes de jeu, selon le plan de financement suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Achat des boîtes de jeu	40 320,00 euros	Revente des boîtes de jeu	42 879,34 euros
		- Selon un prix de revente unitaire à 22,21 euros net de TVA	

		- Tenant compte de 50 boîtes offertes - Avec un prévisionnel de 5 % d'inventus	
Frais de communication	2 559,34 euros		
Total dépenses	42 879,34 euros	Total recettes	42 879,34 euros

- Valider le plan de financement ci-dessus,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à facturer aux revendeurs du jeu un coût de 22,21 euros net de TVA l'unité,
 - Établir le prix de vente public conseillé à 26,90 euros TTC l'unité,
 - L'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- Le Président explique qu'il a été saisi par une association pour savoir si elle pouvait bénéficier du tarif « revendeur » et ainsi offrir le jeu de société à ses bénévoles. Il soumet donc la proposition à l'assemblée qui privilégie plutôt la revente chez les commerçants locaux. Il n'est donc pas souhaité que les associations bénéficient de ce tarif à prix coûtant.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- **VALIDE** l'hypothèse établie pour le coût total de l'opération, soit l'acquisition de 2 100 boîtes, ainsi que sur l'hypothèse la moins favorable pour les prix de vente, soit une répartition des coûts sur 1 900 boîtes de jeu, selon le plan de financement suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Achat des boîtes de jeu	40 320,00 euros	Revente des boîtes de jeu - Selon un prix de revente unitaire à 22,21 euros net de TVA - Tenant compte de 50 boîtes offertes - Avec un prévisionnel de 5 % d'inventus	42 879,34 euros
Frais de communication	2 559,34 euros		
Total dépenses	42 879,34 euros	Total recettes	42 879,34 euros

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à facturer aux revendeurs du jeu, notamment les commerçants, les Communes et l'Office de tourisme du Grand Vézelay, un montant de 22,21 euros net de TVA l'unité,
- **FIXER** le prix de vente public conseillé à 26,90 euros TTC l'unité,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3°) Contractualisation d'un crédit relais : Monsieur Camille BOERIO rappelle que la collectivité doit rembourser, fin août 2022, le crédit relais contracté en 2019, d'un montant de 150 000,00 euros. Par ailleurs, afin de pallier l'attente du versement des subventions pour la création de la Maison des étudiants en santé qui ne parviendront qu'après la réception des travaux, il est nécessaire de recourir à un crédit relais complémentaire de 250 000,00 euros. Après avoir indiqué qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires afin de solliciter des offres pour contractualiser un crédit relais de 400 000,00 euros, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le recours à un crédit relais d'un montant de 400 000,00 euros,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire présentant la meilleure offre selon les propositions exposées en cours de séance.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à un prêt relais d'un montant de 400 000,00 euros sur une durée de 2 ans,
- **RETIENT** l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté conformément à la proposition présentée en cours de séance, au taux de 2,01 %,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat inhérent avec l'établissement bancaire retenu.

4°) Rapport de la Chambre régional des comptes de Bourgogne-Franche-Comté et Décision modificative n° 2022-2 : le Président explique que Monsieur le Préfet de l'Yonne a saisi la Chambre régionale des comptes pour deux motifs :

- Selon l'article L. 1612-14 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte administratif d'une collectivité de plus de 20 000 habitants doit faire apparaître un déficit inférieur ou égal à 5 % des recettes de fonctionnement, or le compte administratif 2021 du PETR du Pays Avallonnais présente un déficit de 41,90 % ;
- Selon l'article L. 1612-15 du CGCT, le budget primitif doit être voté en équilibre réel or, selon la saisine du Préfet, cela n'a pas été le cas dès lors que le remboursement d'un prêt relais de 150 000,00 euros et la souscription d'un autre prêt relais de 170 000,00 euros n'y ont pas été inscrits, et que les ressources propres de la section d'investissement ne sont pas suffisantes pour couvrir l'annuité en capital de la dette.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-5 du CGCT, le Comité Syndical du Pôle doit délibérer sur les propositions de la Chambre dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent avis.

Le Président présente les propositions de la Chambre, d'une part, la trajectoire pluriannuelle 2022-2023-2024 de rétablissement de l'équilibre budgétaire et d'autre part, une rectification du budget de l'exercice 2022. Il expose que la balance générale du budget 2022 rectifiée par la Chambre présente un déficit de 136 293,57 euros.

Le Président ajoute que, par ailleurs, le résultat de l'exercice 2021, sans la reprise des restes à réaliser, présente une balance générale de + 52 244,25 euros.

Le Président précise enfin que ces propositions seront reprises dans la décision modificative n° 2022-02.

Le Comité Syndical du Pôle PREND ACTE de l'avis de la Chambre régionale des comptes tel que présenté par le Président.

Monsieur Camille BOERIO propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2022-02, qui vise notamment, à tenir compte des propositions de la Chambre, mais également à apporter de nouvelles propositions : limitation de l'exécution des dépenses du chapitre 011, réduction du virement de la section d'investissement... telle qu'elle est présentée ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2022, section de fonctionnement

Décision modificative n°2022-02

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
611	Études et diagnostics PAT	-12 500,00	
6132	Loyer	+2 830,00	
6135	Location (photocopieuse)	-295,00	
6284	Ordures ménagères MES	+86,60	
6231	Annonces et insertions	-540,00	
6238	Communication EMI	-15 000,00	
6238	Communication & attractivité	-2 785,92	
6238	Jeu Bordier	+1 920,00	
6251	Frais de mission	-2 500,00	
6261	Affranchissement	-1 014,08	
627	Services bancaires	+800,00	
6288	CLEA 2021-2022	-1 000,00	
6218	EMI - externalisation ADIL	-61 041,50	
64131	Rémunération PAT	-12 000,00	
64131	Rémunération VTA	+6 100,00	
64138	Autres indemnités	-1 765,00	
6454	Cotisation chômage	-1 600,00	
6455	Cotisation retraite	-1 140,00	
6475	Médecine du travail	-20,00	
6474	Œuvres sociales	-105,00	
6451	URSSAF	-2 000,00	
64131	Rémunération EMI	-17 170,00	
661	Intérêts bancaires	+500,00	
23	Virement à la section d'investissement	-54 740,09	
7471	Subvention ARS		+107,70
7472	Subvention Conseil Régional-externalisation EMI		-31 973,00
7472	Subvention Conseil Régional-Com EMI		-52 105,71
7473	Subvention Conseil Régional-aides aux ménages		-32 550,00
708	CCAVM (ingé + com EMI)		-27 680,97
708	CCS (ingé + com EMI)		-16 736,76
708	CCAVM (chg courantes EMI)		-2 640,00
708	CCS (chg courantes EMI)		-860,00
7478	Subvention LEADER sur attractivité		-14 228,80

7478	Subvention LEADER sur attractivité		-14 228,80
7588	Location logt étudiants DOMANYS		+1 224,73
773	Trop perçu SOFAXIS		+200,02
6459	URSSAF		+1 186,00
6419	CPAM		-303,20
758	Vente jeu Bordier		+1 380,00
Totaux	Décision modificative n°2022-02	-174 979,99	-174 979,99
	Budget exécutoire au 29-04-22 (DM1)	838 573,68	838 573,68
	Budget exécutoire modifié (DM2)	663 593,69	663 593,69

BUDGET PRIMITIF 2022, section d'investissement

Décision modificative n°2022-02

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	Emprunt relais	+150 000,00	
2138	Maison des Etudiants en Santé	+6 417,33	
2183	Matériel informatique	-1 500,00	
4581101	Signalétique randonnée	-1 011,31	
2041412	Aides au ménage-AMO EMI	-2 400,00	
2041412	Aides au ménage-AUDIT EMI	-27 500,00	
1641	Crédit relais		+400 000,00
1312	Subvention MES-LEADER		-144 000,00
1312	Subvention MES - Conseil régional		-106 000,00
458201	Subvention LEADER		-6 140,88
458201	Subvention Conseil Régional AMO-EMI		-23 250,00
458201	CCAVM (AMO & audits EMI)		+10 764,00
458201	CCS (AMO & audits EMI)		+4 186,00
21	Virement de la section de fonctionnement		-54 740,09
Totaux	Décision modificative n°2022-02	+124 006,02	+80 819,03
	Budget exécutoire au 29-04-2022	1 115 209,07	1 115 209,07
	Budget exécutoire modifié	1 239 215,09	1 196 028,10

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative 2022-02 telle que présentée et conformément aux tableaux ci-dessus.

O.J. N° 9 : CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Contribution du Conseil de Développement Territorial au projet de territoire « L'action culturelle, un atout pour le territoire » : le Pays Avallonnais œuvre dans le champ culturel grâce à divers dispositifs, tels que le Contrat Local d'Éducation Artistique ou le cinéma itinérant, depuis 2018, et des aides sur ses fonds propres ou dans le cadre des contractualisations avec ses financeurs publics. À ce titre, le Conseil de Développement Territorial s'est saisi de la question de la place de la culture dans le nouveau projet de territoire et de la plus-value qu'elle pourrait représenter pour le développement du territoire (cf. document n° 4 annexé au procès-verbal). Madame Monica FRAMBOURG, Cheffe de projet Développement local, explique que le CDT propose qu'une réflexion et des consultations soient menées afin de mesurer l'opportunité de s'engager dans une démarche culturelle de territoire. Compte tenu des propositions opérationnelles issues de ce travail, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, d'intégrer un volet culturel au projet de territoire et à la stratégie LEADER tel que soumis par le Conseil de Développement Territorial.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **DÉCIDE** d'intégrer un volet culturel au projet de territoire et à la stratégie LEADER tel que soumis par le Conseil de Développement Territorial.

Validation de la stratégie LEADER 2023-2027 et candidature au nouveau programme : le Président rappelle que le Pays Avallonnais souhaite déposer une candidature pour la prochaine programmation LEADER pour la période 2023-2027. La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au 29 juillet 2022 et ce dossier doit comporter une délibération de la structure porteuse s'engageant à devenir Groupe d'Action Locale (GAL) et mettre en œuvre la stratégie de développement (cf. document n° 5 annexé au procès-verbal). En conséquence, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Confirmer sa volonté de candidater au programme LEADER 2023-2027,

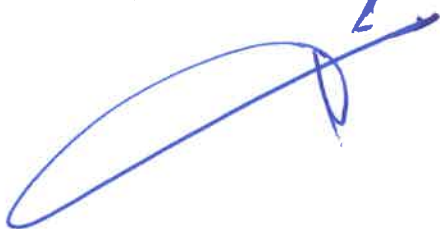
Et, le cas échéant,

- Valider la création du GAL du Pays Avallonnais pour la période 2023-2027,
- Valider la stratégie LEADER 2023-2027 telle que présentée,
- Confirmer que le territoire du GAL, territoire d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER, correspond à celui du PETR du Pays Avallonnais,
- L'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

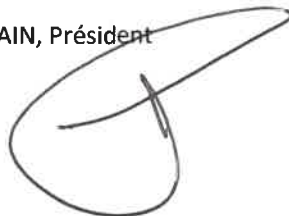
Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CONFIRME** sa volonté de candidater au programme LEADER 2023-2027,
- **VALIDE** la création du GAL du Pays Avallonnais pour la période 2023-2027,
- **VALIDE** la stratégie LEADER 2023-2027 telle que présentée,
- **CONFIRME** que le territoire du GAL, territoire d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER, correspond à celui du PETR du Pays Avallonnais,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Camille BOERIO, secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'C. Boerio', written in a cursive style.

Pascal GERMAIN, Président

A black ink signature, appearing to be 'P. Germain', written in a cursive style.

Budget prévisionnel

Ce tableau est sous format Excel de façon à faciliter les calculs automatiques des sommes.

a) Dépenses externalisées faisant l’objet d’une facturation

Nature des dépenses	Montant prévu TTC	Nom du prestataire et numéro devis
Prestation CPIE - journée porte ouverte, balade paysagère, formations élus, CLEAlim ateliers collège Noyers	6 928,00 €	CPIE Yonne Nièvre Devis 2022-14
CLEAlim Centre Loisirs Avallon - ateliers diététiques avec le périscolaire, atelier de visite à la Ferme, prestation théâtre sur volet réduction gaspillage alimentaire, Ateliers cuisine à destination des enfants, autres ateliers Culinaires, Transport, Atelier apiculture et biodiversité	850,00 €	Elise GRANET - Diététicienne Devis 22-1
	83,21 €	Abbaye de la Pierre qui Vire
	5 002,00 €	Compagnie Pile-Poil
	2 700,00 €	Les tables de Ninie 014-2022
	240,03 €	La Trinquelinette DC0123
	465,00 €	Le fournil de la Roseraie Devis n°16536
	892,00 €	Transdev N° 15970 N°15971 N°15972 N°15973
	3 750,00 €	EARL Vignaud Apiculture Devis n° DE0014
CLEAlim - Collège Clavel Avallon autour de la pomme	4 000,00 €	Association Traverses, devis en cours
CLEAlim - Ecole de Domecy-sur-Cure "Dela pomme au pollen"	4 000,00 €	Association "Pourquoi pas ?" devis en cours
CLEAlim - Ateliers et actions familles autours de l'alimentation saine et locale	4 000,00 €	Association Maison Hirondelle à Montréal
CLEAlim - Jardin des simples	4 000,00 €	devis en cour
CLEAlim - Livre de recettes	3 000,00 €	devis en cour
3 interventions animation formation élus	1 890,00 €	devis en cour
Festival du durable (location de barnum, location d'animation, location de terrain, etc)	15 000,00 €	devis en cour
TOTAL des dépenses	56 800,24	

b) Frais salariaux supportés par le demandeur

Nature de l'intervention	année	Nom et qualité de l'intervenant	Temps prévu pour l'action (jours)(a)	Coût journée de l'intervenant (€) (b = c/d)	Frais salariaux prévisionnels liés à l'opération (a * b)	Salaire annuel brut + Charges patronales (c)	Nombre de jours travaillés par an pour le salarié (d)
Coordination du projet	2022 - 2023	Clarisse BLANCHARD	43,00	181,58 €	7 807,89 €	41 400,00 €	228,00
Animation des actions CLEAlim	2022 - 2023	Justin NISHIMWE	20,00	195,93 €	3 918,63 €	44 672,40 €	228,00
oordination du projet de festival du durab	2023	Karina LORiot	15,00	169,05 €	2 535,75 €	37 799,91 €	228,00
Total dépenses			78,00		14 262,28	123 872,31	

Pour les frais salariaux, joindre les fiches de paye correspondant à la période considérée, ou la (les) fiches de paie du (des) mois de décembre de l'année du projet

c) Autres frais internes

Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Justificatifs à fournir
Communication	5 960,00 €	Catalogue CLEAlim 1 000 € - Ciné débat 400 € - impressions flyer + outils de comm pour journée porte ouvertes 3 000 € - impression de livres de recettes participatif
Frais de déplacement		Barème €/km + décision interne du représentant de la structure
Dépenses indirectes		
Autres (préciser)		
TOTAL des dépenses	5 960,00	

d) Récapitulatif

Nature dépenses	Coût prévu (€)
Frais facturés+ autres frais	62 760,24
Frais salariaux	14 262,28
Total	77 022,52

PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention 80 %	61 618,01
Autofinancement (agents)	14 262,28
Autofinancement fonds propres (exemple, aides CDT déjà attribuées sur ce type actions)	1 142,23

Appel à projet Santé Environnement

Porteur du projet : Pays Avallonnais
Partenaires principaux : CCAVM (Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan), CCS (Communauté de Communes du Serein), CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

Actions	Objectifs	Partenaire(s) identifié(s)	Observations
1. Actions à destinations des élus du territoire			
1.1 Création d'une offre de formation	Les élus ont la possibilité d'agir sur de nombreux volets à l'échelle de leurs communes mais n'en ont pas toujours conscience. L'objectif de ces formations est d'apporter les connaissances necessaire à ce public pour agir. Le Pays propose de construire une offre de formation à ces élus sur des sujets liés à l'environnement, à l'agriculture et la santé.	CCAVM/CCS CPIE	Des sujets ont été identifiés : la ressource en eau (qualité et quantité), la biodiversité (comment favoriser la biodiversité dans ma commune ?), la restauration collective (quels leviers sont à ma disposition en tant qu' élu ?), changement climatique (comment préparer le changement climatique dans ma commune ?)
2. Actions à destination du public des scolaires, periscolaire, parents/enfants - CLEAlim (Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation)			
2.1 Création d'une offre de prestations sur le territoire	En lien avec les acteurs du territoire (ferme, restaurant, experts nutrition/santé, commerçant, etc.), nous souhaitons créer un catalogue repertoriant les potentiels prestataires qui peuvent intervenir auprès des écoles ou des groupes de façons générale.	Plusieurs associations et entreprises du territoire	Les actions que l'on souhaite mettre en place doivent permettre de former les groupes touchés aux liens entre une bonne santé environnementale et une alimentation de qualité en travaillant sur des sujets précis (l'eau, la pomme, le miel et l'abeille, le lait, la permaculture, etc)
2.2. CLEAlim - action à destination de la jeunesse et des parents/enfants	Le collège de Noyers souhaite mettre en place avec le CPIE un projet sur l'eau. Ce projet vise à retracer le parcours de l'eau, du bassin versant à la station d'épuration en passant par la cantine. Il s'agit d'un projet qui se déroule sur plusieurs séances au cours de l'année.	Collège de Noyers CPIE	
	Projet du collège Maurice Clavel d'Avallon autour des saisons de la pomme, projet pédagogique avec création d'un inventaire des espèces et verger conservatoire. Pressage des pommes, temps fort de convivialité	Collège Maurice Clavel / Traverses / PNR Morvan	
	Projet de l'école de Domecy-sur-Cure "De la pomme au pollen" autour des saison de la pomme et de l'utilité des abeilles, projet pédagogique avec interactions avec les autres habitants et conservation du verger communal. Pressage des pommes, ciné-débat temps fort de convivialité	Ecole primaire de Domecy sur Cure / Association Pourquoi Pas ?/ PNR Morvan	
	Jardin des simples, plantes aromatiques et médicinales (action à valider)	Virginie Coutance	
	Ateliers et actions familles/alimentation : cours de cuisines avec les légumes de saison, débats autours des enjeux de l'alimentation saine, atelier pressage pommes, bourse aux graines.	Maison Hirondelle Montréal	
	Un projet d'éducation à l'alimentation, de la terre à l'assiette, articulé autour des visites à la ferme, des ateliers de cuisine, et de la sensibilisation des enfants, parents et équipes éducatives à l'équilibre nutritionnel. Un projet qui vise à accompagner : la compréhension des liens agriculture/ transformation/alimentation, la découverte des métiers en lien avec l'alimentation et l'agriculture, l'éducation alimentaire et la sensibilisation à la transition	Service enfance et jeunesse de la Ville d'Avallon Accueils de loisirs des 2 communautés de communes du territoire Plus partenaires techniques	
2.3 Valorisation	Livre de recette issu des ateliers avec les familles et comportant des informations nutritionnelles. Croisement à faire avec les chefs et restaurateurs participant au week end gastronomique.		
3. Actions à destination du grand public			
3.1 Ciné-débat	Organiser un à deux soirées débats sur la base d'un film traitant des sujets alimentations et santé en lien avec l'agriculture et l'environnement. Possibilité de se baser sur des films proposés par le Festival AlimenTERRE (https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0)	Festival ALIMENTERRE	Les films du festival ALIMENTERRE permettent de traiter de sujet en lien avec l'agriculture et l'environnement.
3.2 Portes ouvertes	Organisation de journée porte ouverte dans des structures du territoires (ferme, entreprise, commerce, etc).	CPIE pour les portes ouvertes de fermes	L'objectif est de sensibiliser les habitants à l'origine de l'alimentation, sa transformation et sa commercialisation.
3.3 Balade paysagère	Réalisation d'une balade paysagère sur le thème de l'alimentation suivie par un repas composé de produits locaux.	CPIE	Actions de communication et sensibilisation grand public, afin de faire connaître le PAT et les actions qui en découlent.
3.4 Festival du durable	Organisation d'un evenement sur les aspects transition ecologique. L'objectif est de réunir ici des associations, des producteurs, des écoles et des entreprises pour communiquer sur la durabilité au sein du territoire à travers différents ateliers (cuisine, confection de nichoirs, etc) sur un mode festif (spectacle d'enfants, concerts) dans le respect d'une démarche durable (festival 0 déchets, toilettes sèches, etc)	Communes, associations de lutte contre la précarité, association environnementale, ecoles, collèges, etc	
3.5 Week-end Gastronomique	Avec les restaurateurs et les producteurs volontaires, organiser un week-end où plusieurs restaurants du territoire proposent un menu à 50% de produits locaux. A la suite de ce week-end, un livre de recettes du territoire sera édité pour garder une trace de l'ensemble des restaurateurs et agriculteurs impliqués.	Restaurateurs Silo Rouge - magasin de producteurs	

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER
POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES
« RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS AVALLONNAIS
JUILLET 2022 / DÉCEMBRE 2022**

Entre

Le PETR du Pays Avallonnais, dont le siège est situé au 10, rue Pasteur à Avallon (89200),

Représenté par le Président du Comité Syndical du Pôle, Pascal GERMAIN

Agissant en cette qualité, dénommé ci-après « le Pays Avallonnais »,

N° SIRET : 20007327800018

Code APE : 84.11Z

D'UNE PART,

ET

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne, dont le siège est situé au 56/58, rue du Moulin du Président à Auxerre (89000),

Représentée par sa Présidente, Mme Arminda GUIBLAIN

Agissant en cette qualité, dénommée ci-dessous « ADIL89 »,

N° SIRET : 307 737 6207 00041

Code APE : 63.99Z

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

CONTEXTE

Le Pays Avallonnais mène sur son territoire, et pour le compte de ses EPCI fondateurs, une politique environnementale visant notamment à promouvoir les économies d'énergie dans l'habitat.

L'ADIL de l'Yonne est une association à but non lucratif qui exerce depuis 1976, une mission de service public visant à informer les ménages sur toutes les questions juridiques, financières, fiscales en matière d'habitat et de logement.

Pour compléter sa mission de conseil à vocation plutôt juridique et financière, l'ADIL89 porte depuis 2009 un service dédié à informer le public sur les questions relatives à l'efficacité énergétique en matière d'habitat et au changement climatique : rénovations globales, type d'équipement à privilégier,

aides financières accordées,

L'ADIL de l'Yonne est dorénavant porteuse d'un Espace Conseil France Rénov' (ECFR), en tant que lauréat d'un appel à projets État/Région dédié, lancé fin 2020. Dans ce cadre l'ADIL 89 a été retenue pour la mise en œuvre du service socle Effilogis-maison individuelle en tant que Guichet unique de la rénovation énergétique (GURE) de l'Yonne hors PTRE.

Toutes les informations apportées par les différents Espaces Conseil France Rénov' sont données gratuitement et de façon neutre et objective.

Conformément à la délibération prise le 26 juillet 2022, afin de prolonger son action en matière de rénovation énergétique, le Pays Avallonnais souhaite maintenir un service de proximité auprès de la population sous forme de temps de permanences organisées sur son territoire entre juillet 2022 et décembre 2022.

Les clauses de la présente convention ont été définies en accord avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, cheffe de file de la rénovation énergétique et financeur de l'ADIL de l'Yonne en qualité d'Espace Conseil France Rénov' de l'Yonne au titre de l'année 2022.

ARTICLE I – OBJET ET CONTENU DE LA CONVENTION

- La présente convention définit les principes et les modalités d'interventions des conseillers en rénovation énergétique de l'habitat de l'ADIL89 auprès du Pays Avallonnais. Les conseillers recevront les particuliers résidents sur le territoire du Pays Avallonnais sur rendez-vous. Ces rendez-vous seront programmés par l'ADIL89 et le Pays Avallonnais.
- Les rendez-vous qui auront lieu dans les locaux du Pays Avallonnais devront être fixés un jour à l'avance. Pour ceux prévus dans les lieux de permanences délocalisées, le délai sera d'une semaine.
- Les lieux de permanences délocalisées sur le territoire du Pays Avallonnais sont identifiés au travers d'une convention signée entre le Pays Avallonnais et les communes de Châtel-Censoir, Saint-Père, Guillon-Terre-Plaine, Noyers et Arcy sur Cure. Un local équipé d'un accès internet et permettant la confidentialité des entretiens, sera mis à disposition à titre gracieux pour la tenue de ces permanences par le Pays Avallonnais et/ou les communes concernées.
- Un calendrier sera établi pour la période concernée selon le prévisionnel suivant :
 - Juillet : le 28
 - Août : les 4, 11, 18, 25
 - Septembre : les 1, 8, 15, 29
 - Octobre : les 6, 13, 20, 27
 - Novembre : les 3, 10, 17, 24
 - Décembre : les 1, 8, 15.
- L'ADIL89 s'engage à porter à connaissance les éléments statistiques recensés à la suite des demandes des particuliers et les informations techniques et financières recueillis par ses soins, dans le respect de la protection des données personnelles.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Toute reconduction de la présente fera l'objet d'une décision expresse définie d'un commun accord par les deux parties au moins quinze jours avant l'échéance précisée au présent article.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA CONVENTION

Une participation volontaire et forfaitaire d'un montant de 325,00 euros par jour de permanence supplémentaire assurée (au regard de la convention ECFR 2022) sera versée par le Pays Avallonnais à l'ADIL89 au titre d'une contribution générale à l'activité du service public de la rénovation énergétique.

Sur la base des dates envisagées, le prévisionnel estimé est de 20 jours de permanence.

Il convient de noter que du temps de permanence, à hauteur de six demi-journées sur la période concernée, sur ce territoire, sera financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la convention de financement engagée entre la Région et l'ADIL89 concernant le service d'Espace Conseil France Renov' pour l'Yonne au titre de l'année 2022, selon le respect des dépenses éligibles et des plafonds mentionnés dans ladite convention.

Au total, le Pays Avallonnais bénéficiera donc de 17 jours de permanences supplémentaires maximum assurées par l'ADIL 89 du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, à raison d'un coût de 325,00 euros par jour, soit 5 525,00 euros qui seront versés à l'issue de la mission, étant précisé que les permanences non effectuées ne donneront pas droit à participation.

ARTICLE 4 – RÉGIME FISCAL DE LA CONVENTION

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion de l'ADIL89, association à but non lucratif, est désintéressée et les activités initiées dans le cadre de ses missions fondamentales de service public se situe hors champ concurrentiel.

La contribution financière indiquée ci-dessus n'est donc pas assujettie à la TVA.

ARTICLE 5 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'art. 1.

ARTICLE 6 – RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires à AVALLON, le 27 juillet 2022,

Pascal GERMAIN
Président du Pays Avallonnais

Arminda GUIBLAIN
Présidente de l'ADIL89



Poste : Chargé(e) de mission stratégie de valorisation du foncier

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais

1. Contexte

Le Pays Avallonnais est un territoire rural du sud de l'Yonne, au cœur de la Bourgogne, qui regroupe 83 communes réparties en deux Communautés de Communes pour 26 000 habitants. Le Pays Avallonnais porte de nombreux projets comme un SCOT, un CRTE, un PAT et localement un PCAET et un PLUi dont les objectifs sont entre autres la protection des terres agricoles, à la diversification des productions et le développement d'une économie alimentaire de proximité.

La préservation du foncier est un enjeu transversal au sein du Pays Avallonnais :

- Pour le PAT, il s'agit de préserver le foncier agricole ainsi que de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Pour le SCOT, il s'agit d'identifier le foncier en friche à réhabiliter dans le cadre de la loi climat et résilience ;
- Le CRTE, il s'agit de répondre aux besoins fonciers et immobiliers d'entreprise par la reconversion de friches,

Cette mission est avant tout un sujet transversal qui a pour objectif de contribuer à l'ensemble des projets du Pays.

2. Missions

Diagnostic	Sur la base des données existantes au sein du Pays et d'enquêtes sur le terrain, la personne recruté(e) devra réaliser une cartographie du foncier communal et intercommunal disponible sur le territoire. Il sera nécessaire de catégoriser les surfaces (agricole, bâtiment, structures communales, etc). Une cartographie des biens à l'abandon sera également nécessaire.
Outils à destination des élus	A la demande de nombreux élus et dans le but de sensibiliser les acteurs locaux, il sera nécessaire de rédiger un guide reprenant l'ensemble des outils à disposition des élus pour agir sur le foncier communal et intercommunal (abandon manifeste, bien sans maître, préemption, ZAD, etc). L'objectif de ce document est de reprendre de façon synthétique ce que chacun de ces outils peut permettre et dans quel cas l'utiliser.
Animation et concertation	Sur la base du diagnostic et de l'élaboration du guide, des actions de formations/sensibilisation seront à effectuer auprès des élus. Il sera dans les missions de la personne recrutée d'animer le dispositif du foncier et aussi de travailler avec les structures partenaires (EPF, SAFER, Semeurs du possible, etc.) pour valoriser le foncier pour favoriser le développement économique du territoire du Pays.

3. Conditions

Durée du contrat : CDD de 12 mois

Rémunération : selon expérience

Diplôme : Bac +3 à +5 dans les domaines de l'aménagement du territoire, en droit du sol, gestion de projet, urbanisme, développement territorial, géographie.

Profil :

- Savoir évoluer dans l'environnement des EPCI et des collectivités territoriales, connaissance du travail avec des élus et de nombreux partenaires
- Être adaptable, pouvoir s'intéresser à l'ensemble des sujets traité au sein du Pays (agriculture, patrimoine, précarité, etc)
- Méthodologie de conduite de projet et d'animation de réunion
- Maîtrise des logiciels bureautique (Word, Excel, PowerPoint) et des logiciels de SIG
- Bonne capacité rédactionnelle et relationnelle

Permis B et véhicule obligatoires.

Candidature (CV+ LM manuscrite) à envoyer à contact@avallonnais.fr

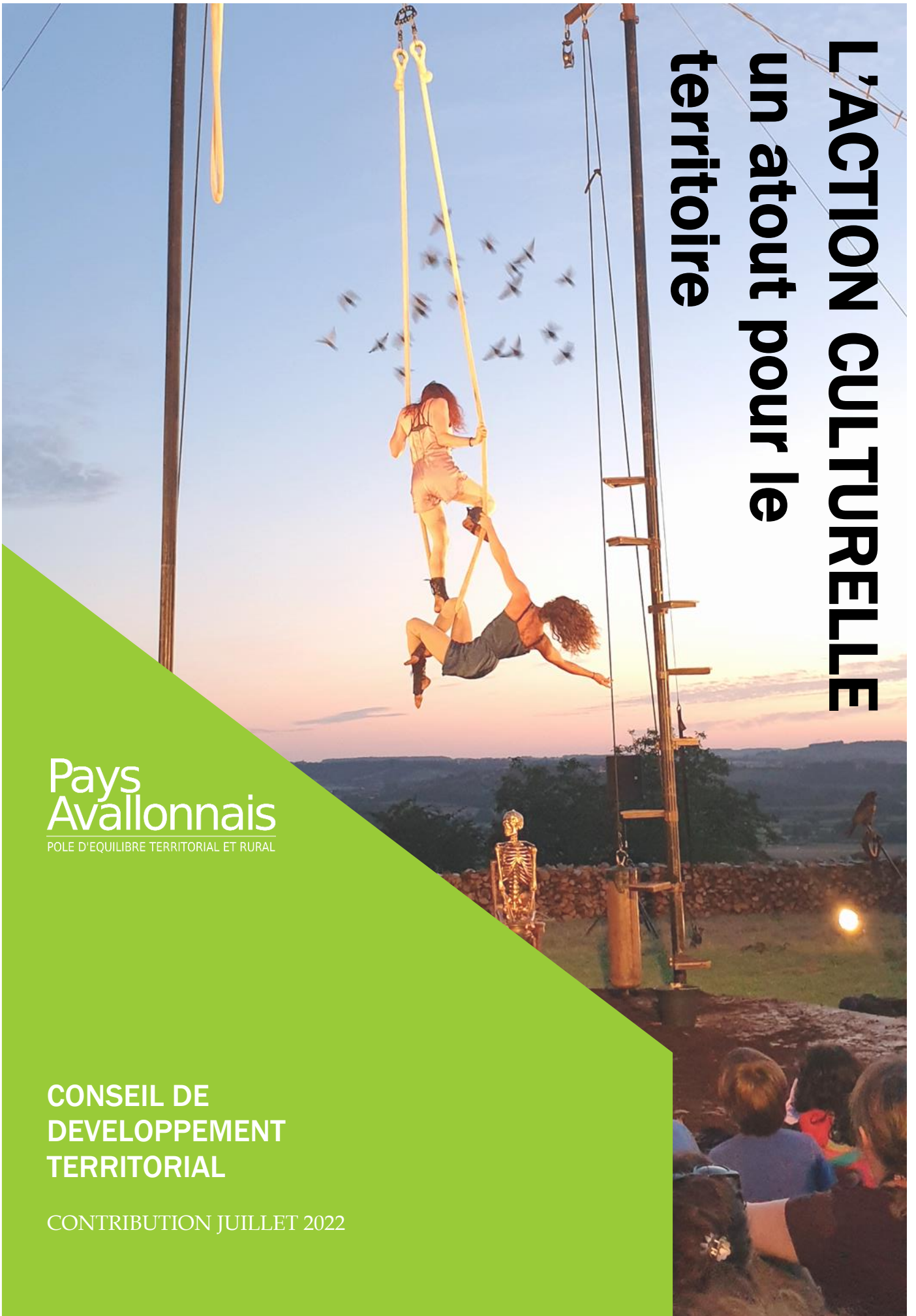
Personne référente sur le projet : Guillaume PAPIN – Directeur du Pays Avallonnais

L'ACTION CULTURELLE un atout pour le territoire

**Pays
Avallonnais**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

**CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

CONTRIBUTION JUILLET 2022



CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE 2022/2026

L'action culturelle, un levier de développement local

Le projet de territoire du Pays Avallonnais étant en cours de révision, le Conseil de Développement Territorial souhaite formuler des propositions aux élus du Comité Syndical de Pôle.

Il s'est saisi plus particulièrement de la question de la place de la culture dans ce projet et plus largement de sa plus-value pour le territoire.

En effet, que ce soit pour favoriser ou préserver le lien social, pour divertir ou pour ouvrir au monde, la culture joue un rôle crucial dans notre épanouissement et dans nos vies quotidiennes. Pour un territoire, la culture est aussi vectrice d'attractivité, de développement économique et de dynamisme associatif.

Ce document est donc conçu comme un premier **outil permettant de rassembler les élus et acteurs culturels dans le cadre d'une réflexion partagée sur l'action culturelle** passée et à venir en Pays Avallonnais.





Un constat issu de nombreux échanges et partages d'expériences.

Le Conseil de Développement Territorial s'est appuyé :

- sur son réseau d'acteurs pour mener des rencontres individuelles, des temps collectifs sous forme d'ateliers et table ronde, notamment lors des Assises le 30 octobre 2021,
- sur la consultation de la population lors des réunions publiques lancées par le Pays en novembre-décembre 2021,
- sur les ateliers de mai-juin 2022 menés dans le cadre de la révision du Projet de Territoire,
- sur l'évaluation des actions menées dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) et des projets soutenus par le programme LEADER,
- sur le compte rendu de la table ronde Bourgogne-Nord tenue dans le cadre de l'étude SODAVI en décembre 2019.



Les professionnels interrogés ont livré des visions et des expériences de leur travail avec le public, leur relation avec le territoire, leur vision de l'itinérance et l'importance pour les acteurs culturels et les collectivités d'être investis sur ce champ.

Culture et patrimoine – diagnostic partagé

ATOUTS	FAIBLESSES
Un fort potentiel avec un grand nombre d'artistes résidents sur le territoire (richesse des formes d'expression artistique, quantité et qualité de manifestations) Des équipements culturels de qualité dispersés sur le territoire Un tissu associatif dynamique et très présent dans le domaine culturel Des personnages illustres de grande renommée Un potentiel de « lecture publique » avec un réseau assez dense et bien reparté de bibliothèques médiathèques (+ une maison d'écrivain à Vézelay) Un très riche fonds documentaire sur l'histoire locale Un patrimoine naturel et bâti de grande qualité comprenant deux biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO Une Opération Grand Site sur le Vézélien pour concilier cadre de vie et développement local Un Contrat Local d'Éducation Artistique plébiscité. Un tourisme patrimonial et culturel avéré (un tourisme résidentiel très présent) Une convergence du monde culturel et agricole propice au travail sur les mémoires	Une offre culturelle et patrimoniale insuffisamment mise en valeur et concentrée sur la belle saison. Ce qui empêche les artistes de vivre de leur passion. Une carence d'offre pour le public adolescent Une concurrence avec les territoires voisins Un manque de locaux adaptés aux contraintes modernes (salle de spectacle de grande capacité) Un parc de matériel disponible mais pas assez utilisé (distance avec Yonne en scène) Pas d'élément fédérateur permettant une mise en réseau des acteurs Des élus peu sensibilisés aux problématiques artistiques et culturelles Une programmation culturelle désorganisée et une visibilité insuffisante des actions culturelles (trop de communication dispersée) Un territoire « de passage », lié notamment à un manque d'hébergement touristique « de groupe » Une difficulté accrue à mener des projets de sauvegarde du petit patrimoine
OPPORTUNITÉS	MENACES
Un public favorable à la culture et enclin à participer aussi activement au projet culturel et au processus de création Des richesses patrimoniales potentiellement au service de l'économie et de l'attractivité Une appropriation progressive du « fait culturel » par les responsables politiques L'évolution des outils numériques favorisant l'accès au contenus culturels et l'accès à des sources de financement (mécénat, participation citoyenne). Un retour aux sources (espace rural) propice à la création et au lien social	Une compétence culture partagée qui laisse le flou sur les prérogatives des parties prenantes Une population vieillissante qui peine à se déplacer sur des espaces « non accueillants » (nature des sols, des sièges...) Un milieu associatif qui peine à trouver des bénévoles Une offre de transports en communs incomplète, voire inexistante sur certains secteurs Des finances publiques insuffisantes et saupoudrées Les préoccupations climatiques qui vont supplanter les préoccupations esthétiques
ENJEUX	
Un accès à la culture à garantir à tous Un lien social à assurer et une prédestination sociale à contrer par l'ouverture Un tissu local d'acteurs et structures à organiser et sur lequel capitaliser Un levier d'attractivité du territoire à actionner et son identité visuelle à préserver Un poids économique non négligeable à exploiter pour le territoire Des sols agricoles à conserver pour maintenir la production locale et préserver le paysage	

Les acteurs culturels et du patrimoine

Institutionnels :

Communes : soutien financier et logistic de certains projets

EPCI : soutien financier des projets à caractère communautaire

PETR : soutien financier des projets à caractère territorial et coordination du CLEA

Département : soutien financier des projets, pilotage du CLEA et Opération Grand Site de Vézelay

DRAC : soutien financier des projets et pilotage du CLEA

Education nationale : CLEA

Mais aussi :

ARS /EHPAD : AAP Culture/santé

CAF : soutien aux Espace de Vie Sociale

Associations de sauvegarde du patrimoine : implantées ou agissant sur le territoire (Rempart BFC-Maison Paysannes de France-Patrimoine et environnement)

CAUE et PNR Morvan : actions de sensibilisation

Professionnels :

Cinq **compagnies professionnelles** sur le territoire et d'autres qui interviennent régulièrement

Trois **espaces de création et résidence artistique** reconnus (Scène faramine, La Cité de la Voix, Château de Monthelon) et un autre récemment ouvert (Le 47 à Brosse),

Des **artistes résidant** sur le territoire (arts plastiques contemporains, photographes, comédiens...),

Mais aussi

Quelques **compagnies amateurs**

Une douzaine d'**associations organisatrices** d'événements majeurs explorant les champs des musiques (actuelles, classiques, jazz), des arts vivants, des arts du cirque et de l'audiovisuel.

Un **Bureau des tournages et un ciné-club**

De nombreux équipements culturels

le Musée Zervos (Vézelay),

la maison Romain Rolland (Vézelay),

le Musée de l'Avallonnais – Jean Desprès (Avallon),

la Maison Jules Roy (Vézelay),

le centre d'interprétation des Fontaines Salées (Saint Père),

la grotte d'Arcy-sur-Cure

le "musée de l'Œuvre » (Vézelay),

le musée d'art naïf (Noyers),

le Musée Vauban (Saint-Léger-Vauban),

le Conservatoire de Musique (Avallon),

la Cité de la Voix (Vézelay),

le Château de Monthelon (Montréal),

la Scène Faramine (Pierre-Perthuis),

le cinéma (Avallon),

les médiathèques etc.

Et une myriade d'**associations** qui animent le territoire et œuvrent dans la **sauvegarde des patrimoines** (culturels, architecturaux, paysager, immatériel...)



On note une plus forte dynamique dans le domaine de la culture malgré une structuration des acteurs à faire

Les principaux événements et dispositifs

Culturels et annuels

Portés par les acteurs locaux

Musique classique

Rencontres musicales de Vézelay

Semaines musicales de Noyers

Semaine musicale de Joux-la-Ville

Et des projets en puissance

- St-Lèger et à Ste-Vertu (Art'n classique)

Jazz

Le fil de Jazz du Festivallon

Art'n jazz à Ste-Vertu

Musiques actuelles

Le Festival des Foins à St-Germain-des-Champs

Le Festivallon (concerts-bistrots dispersés sur le territoire)

Les « cover » à la grotte de Champ Retard

et les Terrasses du Bel Air à Avallon

Expression corporelle et théâtre

Derivage de la Scène Faramine

Les petites foules à Quarré-les-Tombes

Les rencontres de Monthelon et ses Nuits du cirque

Les spectacles en itinérance :

- Monthelon et Scène Faramine 2022 et 2023

Portés par le Pays Avallonnais

Le Contrat Local d'Education Artistique

Le cinéma itinérant (40 dates/an)

Le cinéma en plein air (8 dates/an)

Autres événements culturels

Expositions dans les structures culturelles mais aussi dans des lieux associatifs et insolites

Le Festival trois étoiles

Les Utopies de Pisy

Les 15 août de Brosse

Le Chemin des Arts à Avallon

Patrimoine

Des **visites touristiques** des sites, bourgs et villages par des associations, office de tourisme, guides professionnels

Des **visites d'interprétation de la nature** (Paysage, faune, flore) par des associations locales, CAUE et PNR Morvan

Une **signalisation patrimoniale** récente

Un **chantier de bénévoles** sur les remparts de Vézelay et le vieux château de Noyers

Des **chantiers participatifs** par diverses associations locales



PROPOSITIONS OPERATIONNELLES

Afin de poursuivre la démarche engagée, le Conseil de Développement Territorial appelle à la **mise en place d'une concertation large** avec les acteurs culturels.

Acteurs au sens large, regroupant les artistes, associations, institutions de diffusion et d'enseignement des arts, ateliers de pratiques amateurs et professionnels, mais aussi les prescripteurs et décideurs (financeurs, facilitateurs, etc...).

Cette première étape permettra de recenser mais également de fédérer l'ensemble des acteurs dans cette démarche de co-construction.



L'objectif étant de créer une dynamique qui s'appuierait directement sur les ressources du territoire.

Parallèlement il conviendrait de :

- **Mettre à jour le diagnostic culturel** du territoire qui date de 2003, en y intégrant une dimension économique et sociale.
Il devra traduire une vision plus poussée qu'un simple état des lieux des structures et initiatives existantes.
Il devra faire appel aux contributions des acteurs locaux, voire être mené par ceux-ci, et émettre des préconisations ou des scénarii afin de :
- **Étudier les missions pouvant être confiées au Pays dans le champ culturel** et accompagner les élus dans la compétence culturelle.
En effet, les élus ont besoin d'être éclairés sur les freins juridiques et administratifs et sur les éventuelles missions que le Pays pourrait porter pour accompagner le développement des activités culturelles, artistiques et autour du patrimoine, ainsi que sur l'aspect budgétaire.



POUR ALLER PLUS LOIN

Les premières orientations

Cultiver l'activité culturelle

- **Structurer le réseau** ou les réseaux pour favoriser la concertation et la création interdisciplinaire, voire des projets fédérateurs,
 - Guichet unique, plateforme culturelle qui accompagne les artistes et les fait connaître (pouvoir les coordonner et gagner en visibilité),
 - Travailler avec des mécènes (à Paris) pour accompagner les artistes et valoriser leur travail,
 - Recenser les artistes,
 - Lancer des AàP de spectacles sur tout le territoire
 - Installer des résidences d'artistes toutes les 20 minutes de trajet,
- **Renforcer la visibilité** en communiquant sur la programmation au niveau du territoire et en intégrant aux événements populaires de l'offre culturelle, utiliser des espaces publics très fréquentés comme lieux vitrine (une œuvre et de la communication sur ce qui se passe sur le territoire),
- **Intégrer la dimension culturelle autant que possible dans les autres politiques locales** (exemple : santé > activité physique cirque/théâtre ; alimentation-agriculture > culture gastronomique et interprétation artistique du vécu du territoire ; attractivité > activités culturelles vecteurs de notoriété...),
- **Proposer un service dédié d'accompagnement** aux porteurs de projets,
- **Soutenir l'investissement** pour la création de lieux culturels, tiers lieux culturels, ...
- **Soutenir le fonctionnement** avec des outils de financement propres au territoire et par le mécénat (veille sur appels à projets, fonds participatifs...)
- **Mettre en place des outils d'évaluation** au moins pour les projets soutenus.

Acculturer à la culture

- **Poursuivre le CLEA et l'élargir à d'autres publics cible,**
- **Développer des outils de diffusion itinérants** afin d'augmenter l'accessibilité, être au plus près des personnes éloignées de la culture (œuvres itinérantes dans des lieux fréquentés, ex. : aires de jeux, arrêt de bus scolaires, cinéma pour toucher les familles)
- **Proposer un pass culture** de territoire aux jeunes,
- **Inciter à une politique tarifaire adaptée,** en soutenant financièrement les actions les plus inclusives,
- **Proposer des formations ou des temps de sensibilisation** « culture et patrimoine » aux potentiels prescripteurs (élus, responsables des établissements...).



**Préserver le patrimoine du territoire tout en lui donnant une nouvelle valeur
(bâti-paysager-immatériel)**

- **Développer le partenariat mairies/associations** qui peut donner de la souplesse aux projets,
- **Soutenir les actions de sauvegarde** des paysages et des richesses architecturales, y compris le petit patrimoine, **qui donnent une nouvelle vocation ou fonctionnalité à ces lieux** et par conséquent qui font vivre les villages :
 - Inciter les chantiers participatifs, afin de créer du lien social et un sentiment d'appartenance,
 - Inciter les chantiers de bénévoles, pour une découverte de métier (public local jeune) ou pour attirer de nouvelles personnes (chantier internationaux),
 - Inciter les chantiers d'insertion, pour faire monter en compétences les personnes en difficulté,
 - Soutenir les projets de rénovation et amélioration de l'existant pour lui donner une seconde vie : adaptation de l'ancien à des besoins modernes pour nouvelles activités ou services.
- **Diffuser les connaissances auprès des publics :**
 - Proposer des ateliers de sensibilisation pour les particuliers, afin qu'ils puissent mieux entamer leurs travaux (façades, isolation bâti ancien, espaces extérieurs - ex. murets pierres sèches),
 - Encourager les professionnels du bâtiment à se former aux techniques de rénovation du bâti ancien,
 - Proposer des actions en milieu scolaire en lien avec les programmes d'histoire, géographie, ...
 - **Conserver et diffuser la mémoire du territoire** concourant à renforcer l'identité du territoire et créer un sentiment d'appartenance,
 - **Valoriser le patrimoine agricole** en particulier sur les itinéraires touristiques.
- **Renforcer les actions d'urbanisme durable** telles que la création d'îlots de verdure dans les bourgs trop denses, les opérations de rénovation des habitations abandonnées (revitalisation centres bourgs et habitat resserré), les groupements d'achat de foncier pour préserver les sols et forêts



Annexe 2 : Graphe d’objectifs du GAL du Pays Avallonnais

